

21. Le cadre dans lequel Agriculture Canada a mené son examen était similaire à celui des autres ministères; une grande importance a été accordée au volet de la compétitivité et l'on s'est notamment préoccupé de la capacité du gouvernement d'appliquer les règlements dans un contexte d'austérité. L'examen a porté en outre sur d'autres aspects liés aux caractéristiques propres à l'agriculture. Ainsi, on a tenu compte des importants changements structurels qu'a connus ce secteur. Il y a de nos jours beaucoup moins d'exploitants et de transformateurs qu'il n'y en avait il y a cinquante ans. La proportion de fonctionnaires d'Agriculture Canada par rapport au nombre d'agriculteurs est presque onze fois plus élevée qu'il y a cinquante ans, ce qui donne une idée des changements qui se sont produits dans le secteur et de la croissance qu'a connue l'intervention de l'État durant cette période. L'autre élément qui caractérise le secteur agricole est l'importance du système de gestion de l'offre.

22. Agriculture Canada a produit deux rapports, l'un sur la réglementation applicable au secteur des céréales et des oléagineux et l'autre sur la réglementation applicable au secteur de la production et de l'inspection des aliments.

1. Céréales et oléagineux

23. Les règlements dans ce domaine ont été évalués en fonction des quatre principes directeurs de la politique d'Agriculture Canada. Selon ces principes, la politique agricole canadienne doit: a) permettre de répondre aux besoins du marché; b) tendre vers l'autosuffisance; c) tenir compte des caractéristiques régionales; d) respecter les principes du développement durable.

24. Pour juger de la pertinence des règlements, le Ministère a fait plus précisément porter son enquête sur divers aspects, dont les suivants: l'obsolescence, l'utilité, l'incidence sur l'activité innovatrice, le respect de l'environnement, le climat économique, les effets sur le commerce, les coûts pour la société, et ainsi de suite.

25. Une foule de recommandations ont été formulées à la suite de cette étude. Certains règlements devront être abolis, la plupart parce qu'ils sont obsolètes. Certains devront être modifiés, d'autres améliorés et d'autres encore maintenus tels quels.

26. Le rapport donne aussi un aperçu des délais requis pour implanter les changements recommandés. Certains prendront un ou deux mois, d'autres, un an ou plus.

27. Le rapport sur les céréales et les oléagineux est très bien structuré. Il débute par l'énoncé du problème à résoudre ainsi que par une description des organes chargés d'appliquer la réglementation. On y trouve aussi une analyse du contexte, une discussion des problèmes, un énoncé des solutions envisagées et les effets éventuels de ces solutions. Le rapport se termine par une série de recommandations précédées de textes explicatifs.

28. En ce qui a trait aux questions jugées prioritaires par la Commission canadienne des grains (CCG), le rapport recommande que les normes actuelles concernant la qualité des grains soient maintenues, mais que l'on examine la possibilité d'utiliser d'autres systèmes pour favoriser l'innovation. Certains services devront être facultatifs. Dans l'ensemble, on semble souhaiter que le système soit rationalisé.

29. Le rapport recommande également que les droits maximaux exigés pour l'utilisation des silos soient abolis et que la déréglementation s'effectue sous surveillance. On souhaite en outre que les producteurs demeurent autorisés à affréter leur propre wagon, afin de maintenir une certaine concurrence avec les silos.